

Laruns, le 15 mars 2019

**Mesdames et Messieurs,  
Chères et chers habitants de Laruns,**

Chacun d'entre vous a pu prendre connaissance récemment de la lettre de François Duchateau et Serge Saint-Vignes sur la situation de la station d'Artouste-Fabrèges. C'est la seule véritable information dont vous disposez sur les positions prises par la municipalité, étrangement silencieuse sur cette question cruciale pour notre commune. Merci donc à nos deux conseillers municipaux pour leur communication et leur clairvoyance.

En tant que maire honoraire de Laruns et conseiller départemental des Pyrénées-Atlantiques, je souhaite vous faire part de mon point de vue et propositions.

**Un constat d'abord** : la mairie a donc décidé de se séparer d'Altiservice et de reprendre la gestion directe de la station. On en revient donc brutalement à la situation que j'ai connue en 2004.

**Un peu d'histoire** pour ne pas oublier d'où nous venons dans cette affaire.

**1981**, la station, encore toute nouvelle, est confiée par la commune au Département qui l'a gérée jusqu'en 2004. Dès le départ le Conseil général ne s'est pas franchement senti engagé, la municipalité de l'époque ayant préféré rester propriétaire, contrairement à Eaux-Bonnes-Gourette et La-Pierre-saint-Martin.

**1994**, la municipalité accepte le classement du site du Soussouéou contre d'hypothétiques régularisations et constructions immobilières à Fabrèges. Décision désastreuse, signifiant l'arrêt de mort d'un possible développement important de la station.

**1995 et 2001**, la municipalité, dont je suis maire, fait tout pour mettre à plat le dossier de la station, relancer l'urbanisation, obtenir du Département, par le biais de son Etablissement Public des Stations d'Altitude (l'EPSA) qu'il réalise des investissements. Vainement cependant, car le Conseil général n'avait qu'une idée en tête, se séparer d'une « branche morte », préconisant dans un slogan significatif sa politique en vallée d'Ossau : « Gourette sera la blanche, Artouste la verte ».

.../...

**2004**, le Conseil général décide de retirer l'EPSA de la gestion de la station. La commune de Laruns se retrouve seule !

**Nous n'avions plus que deux solutions, gérer directement la station, ou la confier à un prestataire en lançant une procédure de délégation de service public.**

Les finances communales ne pouvaient se permettre de gérer la station sans une aide extérieure de grande ampleur. Il faut voir les choses en face. Depuis son origine, la gestion du domaine skiable a toujours été déficitaire, que la gestion soit communale, assurée par l'EPSA ou par Altiservice. Entre 1981 et 2004, le déficit annuel a oscillé autour de 500000€. Depuis 2007, il est passé progressivement à une fourchette entre 700 000€ et 1 000 000 €.

Nous avons étudié les conditions de rentabilité de la station. Celles-ci sont particulièrement aléatoires, exigeant de lourds investissements et un programme immobilier conséquent pour atteindre un niveau de fréquentation des journées de ski très supérieur à la moyenne. Il aurait fallu une moyenne de 150 000 journées pour s'approcher de l'équilibre. Or, vous aurez noté que dans les années 1995/2004 la moyenne des journées de ski était de 65000 skieurs par an et qu'elle peine depuis 2008 à dépasser les 30000 journées par an. On est loin, très loin, de l'équilibre !

**La délégation de service public initiée en 2005 a été la solution.**

Elle a couvert 13 saisons, toutes déficitaires, le déficit ayant été supporté par le délégataire. La station est restée ouverte, c'est le seul et vrai bon point ! Une DSP est un mode de gestion choisi par une collectivité publique qui confie à un opérateur le soin de **gérer « à ses risques et périls »** une partie de ses services.

A l'issue de l'appel de candidature, la municipalité a choisi le seul candidat qui correspondait au cahier des charges : la société Altiservice, filiale comme la SHEMA du groupe ENGIE. L'EPSA n'a pas candidaté, confirmant ainsi le choix du Conseil général de se désengager sur la station d'Artouste.

En choisissant de confier à Altiservice la gestion du domaine skiable, la commune n'avait pas pour but de se désintéresser de la gestion. Bien au contraire, la Loi impose au Maire de contrôler son délégataire :

- Chaque année Altiservice doit remettre **un compte-rendu d'exploitation et ses résultats** ; ce document doit être communiqué au conseil municipal.
- La commune doit réunir régulièrement une **« commission de suivi »** avec le **délégataire**, prévue par le contrat de concession.
- La commune doit constituer une **« commission de délégation de service public »**, composée de conseillers municipaux, chargé d'examiner les comptes et d'entendre éventuellement un **rapport annuel d'audit**.

.../...

## **Quelle a été l'attitude de la municipalité élue en 2008 et réélue en 2014 ?**

- **Elle n'a créé aucune des deux commissions prévues par la Loi.**
- **Elle n'a pas communiqué aux conseillers municipaux les résultats remis régulièrement par Altiservice.**

Ces manquements sont graves.

Ils ne respectent pas la Loi et montrent un manque de vigilance coupable. A tel point que le maire et la majorité municipale ont donné l'impression de découvrir le problème du déficit structurel de la station de ski seulement en août 2017, lorsqu' Altiservice a demandé à la commune de mettre la main au portefeuille, en infraction à son obligation de gestion « à ses risques et périls ».

Le Préfet s'est d'ailleurs opposé au versement de la subvention que le Maire s'était engagé à verser !

Si un travail d'examen avait été fait régulièrement, annuellement et de façon transparente, il aurait permis de donner des recommandations au délégataire, de lui faire part des critiques et propositions des usagers du site, d'exiger des explications sur l'augmentation continue et excessive de ses charges générales.

**Rien de tout cela n'a été fait.**

La municipalité a préféré « faire du vent » , évoquer des investissements dignes d'une fuite en avant, parler d'une société d'économie mixte avec le Conseil général qui n'a (évidemment) jamais abouti, discourir sur l'urbanisation et sans résultat, faire un sympathique plan de réhabilitation paysagère de Fabrèges, certes exigé mais peu utile et surtout dispendieux.

**La commune de Laruns est donc de nouveau seule pour assurer la vie ou la survie d'Artouste-Fabrèges.**

Seule, dans une situation pire qu'en 2004 : déficit de gestion de la station qui atteint le million d'€ annuel, engagement surprenant d'indemniser Altiservice en deux ans de 1,7 million d'€, une commune plus endettée que jamais, des impôts locaux parmi les plus élevés du département. On le voit bien : marges de manœuvre extrêmement réduites et compliquées par la baisse considérable des crédits de l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation, les incertitudes sur l'avenir de l'hydroélectricité.

**Comme mes deux amis au conseil municipal, comme la très grande majorité des habitants, je souhaite que la situation s'éclaircisse rapidement et qu'une solution stable soit enfin trouvée.**

.../...

### **La municipalité doit dire ce qu'elle va faire.**

Gérer directement, on en connaît les risques et il ne suffit pas de rodomontades et de certitudes prétentieuses pour être un bon gestionnaire ! On va vous redire qu'en « gérant ensemble l'hiver et l'été », on pourra s'en sortir. Sauf que c'est faux, que cela a été démontré dans le passé, que les résultats du « petit train », n'ont pas pu et ne peuvent pas compenser le déficit du domaine skiable. Tout cela est beau sur le papier, mais c'est de la pure illusion.

### **L'avenir doit tenir compte de la réalité des changements climatiques.**

Toutes les stations y sont confrontées, certaines ferment ou vont fermer par manque de neige, les autres devront se réinventer, jouant sur des clientèles « toutes saisons » et plus fondées sur le seul « or blanc ». C'est un travail de fond que je demande au Conseil départemental de réaliser, parce qu'il concerne toutes nos Pyrénées.

### **L'avenir doit être partenarial.**

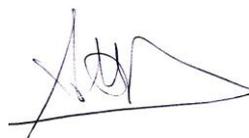
C'est indispensable pour diversifier les activités, trouver des financements pour les activités, faire les investissements utiles, disposer d'outils performants de promotion touristique, redémarrer l'urbanisation. La municipalité n'échappera pas à relancer une nouvelle délégation de service public, encore faudra-t-il trouver une société en capacité !

Je plaide au sein de l'Assemblée départementale pour que le Conseil départemental revienne dans le jeu, dans le cadre du « plan montagne » qui ignore à ce jour la problématique de la station d'Artouste.

Il faudra aussi que le Maire et son équipe cessent de considérer Laruns comme un « village gaulois » traitant les autres communes comme des vassales et refusant systématiquement de travailler avec elles dans l'intercommunalité, le pire exemple étant le repli sur soi, comme pour les offices du tourisme.

### **Nous avons tout à gagner à ne plus être seuls, à s'ouvrir, à innover.**

Je vous remercie de votre attention et vous assure de mon entier dévouement.



**André BERDOU**  
Conseiller départemental  
Maire honoraire de Laruns